

---

Loi n° 62.122 portant modification de l'ordonnance 62.047 du 22 janvier 1962 qui a modifié la loi 61.081 du 12 mai 1961, instituant une taxe sur le chiffre d'affaires.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée l'ordonnance 62.047 du 22 janvier 1962 qui a modifié la loi n° 61.081 du 12 mai 1961, instituant une taxe sur le chiffre d'affaires.

ART. 2. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Nouakchott, le 18 juin 1962.

Le Président de la République :

Moktar Ould DADDAH.

---